

Condition féminine Canada

2005-2006

Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable Liza Frulla, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la
Condition féminine

Table des matières

SECTION I — SURVOL	1
Message de la ministre.....	1
Renseignements sommaires	2
Plans et priorités.....	4
SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE.....	9
Analyse par activité de programme	9
Résultat stratégique : Égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Canada.....	9
Activité de programme : 1.0 Promouvoir des politiques gouvernementales équitables...	10
Activité de programme : 2.0 Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes.....	12
SECTION III – INFORMATION ADDITIONNELLE	17
Déclaration de la direction.....	17
Renseignements sur l'organisation	18
Dépenses prévues.....	19
Programme par activité.....	20
Postes votés et législatifs indiqués dans le Budget principal.....	21
Coût net pour CFC au cours de l'année budgétaire.....	21
Renseignements sur le programme de paiements de transfert de CFC.....	22
SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT	25
Services intégrés	25
Annexe A : Coordonnées des personnes-ressources.....	27
Annexe B : Formulaire de rétroaction de la lectrice ou du lecteur	29

SECTION I — SURVOL

Message de la ministre

Ministre du Patrimoine canadien et
ministre responsable de la Condition féminine



Minister of Canadian Heritage and
Minister responsible for Status of Women

Ottawa, Canada K1A 0M5

À titre de ministre du Patrimoine canadien et de ministre responsable de la Condition féminine, je suis fière de présenter au Parlement et à la population canadienne le *Rapport sur les plans et les priorités (2005-2006)* de Condition féminine Canada. Ce rapport résume les objectifs de l'organisme pour la prochaine année et témoigne de sa volonté de contribuer à notre mission qui est de « Créer le Canada ensemble ».



Composante essentielle du portefeuille du Patrimoine canadien, Condition féminine Canada est chargé de l'élaboration et de la mise en oeuvre du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes, qui représente la stratégie du gouvernement fédéral visant à faire en sorte que l'égalité entre les sexes se concrétise au 21^e siècle et au-delà. En 2005-2006, tout en poursuivant son travail dans l'ensemble du gouvernement du Canada afin d'élaborer et de mettre en place des stratégies pour faire progresser l'égalité entre les sexes, Condition féminine Canada s'efforcera de mettre fin à la violence faite aux femmes, surtout aux femmes autochtones, et de renforcer les mécanismes de responsabilisation, y compris d'activer l'utilisation systématique de l'analyse comparative entre les sexes.

Qu'il s'agisse de favoriser la vitalité culturelle de nos communautés, de préserver notre héritage multiculturel, de mettre en valeur nos langues officielles, d'assurer l'égalité des chances ou de faire résonner la voix du Canada sur nos grands réseaux de diffusion, je peux compter sur l'appui et l'engagement de sociétés d'État et d'organismes comme Condition féminine Canada pour s'acquitter des responsabilités de ce portefeuille.

Ensemble, nous faisons en sorte que les citoyens et citoyennes de tous âges puissent mettre à profit leur génie créateur, leur talent et leurs compétences au bénéfice de la société tout entière. Ensemble, nous travaillons à faire du Canada un pays prospère, qui se démarque par sa diversité, son ouverture, son dynamisme culturel et son esprit d'innovation.

Liza Frulla

Renseignements sommaires

En 1971, suivant les recommandations de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme, le gouvernement du Canada nommait pour la première fois un ministre responsable de la Condition féminine qui avait pour mandat d'élaborer un programme d'action pour l'égalité des femmes.

En 1976, le gouvernement établissait Condition féminine Canada (CFC), l'organisme fédéral chargé de « coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rapportent » (décret 1976-779).

Le mandat de CFC est renforcé par la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que par les engagements internationaux du Canada, notamment la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* et le *Programme d'action* de Beijing (Organisation des Nations Unies, 1995).

Bien que CFC soit un organisme relativement petit en comparaison d'autres ministères et organismes fédéraux, le mandat qui lui a été confié est vaste et d'une grande portée. La démarche canadienne de promotion de l'égalité entre les sexes reconnaît que le sexe d'une personne est un facteur dans notre système social, économique, culturel et politique, que l'inégalité des femmes a des causes systémiques et que ces causes perpétuent l'inégalité. Le concept de l'égalité entre les sexes reconnaît que traiter les femmes et les hommes de façon identique ne saurait garantir l'égalité dans les faits parce que les femmes et les hommes ont des relations sociales et des réalités différentes. Il reconnaît également que des facteurs tels l'origine ethnique, la race, le statut socio-économique, le statut de réfugiée, d'immigrante ou d'Autochtone, l'âge, les déficiences, la langue, la religion, l'orientation sexuelle, la situation familiale et le revenu viennent encore ajouter à l'inégalité des femmes.

S'il joue un rôle de coordination, CFC n'est toutefois qu'un élément du mécanisme national de promotion d'égalité entre les sexes. Chaque ministère fédéral a la responsabilité de travailler à la concrétisation des engagements du gouvernement en matière d'égalité entre les sexes et d'intégrer l'analyse comparative entre les sexes (ACS) à son mandat et à son travail. Par conséquent, CFC continue de collaborer avec les autres ministères et organismes du gouvernement du Canada, les autres ordres de gouvernement, la société civile et ses partenaires internationaux à l'élaboration et à la mise en oeuvre de stratégies favorisant l'égalité entre les sexes.

L'égalité entre les sexes, et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Canada, tel est le résultat stratégique à long terme auquel CFC contribue en partenariat avec les ministères fédéraux, les autres ordres de gouvernement et d'autres partenaires. Deux priorités guideront CFC tout au long de 2005-2006 : en ce qui concerne le programme, on travaillera à élaborer une nouvelle stratégie fédérale d'égalité entre les sexes; en ce qui concerne l'organisme, la priorité sera la mise en oeuvre des méthodes de gestion moderne.

Pour atteindre ces objectifs, CFC concentrera ses activités de programme dans trois domaines en 2005-2006, à savoir :

- Promouvoir des politiques gouvernementales équitables en effectuant de l'analyse comparative entre les sexes (ACS), en coordonnant les activités du gouvernement fédéral et en rendant compte des progrès;
- Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes en recueillant, produisant et diffusant de l'information sur le sujet, ainsi qu'en finançant de la recherche et des initiatives communautaires;
- fournir des services intégrés dans le domaine des finances et de l'administration, des ressources humaines, des technologies et de la gestion de l'information, de la planification organisationnelle, la gestion du rendement, etc.

Le tableau suivant présente les ressources financières et humaines totales de CFC conformément au Budget principal des dépenses :

Ressources financières (en millions de dollars)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
23,4	23,4	23,4

Ressources humaines (en équivalents temps plein)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
131	131	131

Le tableau suivant présente les dépenses prévues pour des priorités organisationnelles choisies :

Priorités organisationnelles (en millions de dollars)

	Type	Dépenses prévues		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
Élaboration d'une nouvelle stratégie pour l'égalité entre les sexes*	Déjà engagées	5.0	5.0	5.0
Mise en oeuvre de méthodes de gestion moderne	Déjà engagées	0.4	0.2	0.1

* L'affectation du financement du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes est établie de manière égale entre le budget de fonctionnement et les subventions et contributions. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la Section III, Renseignements supplémentaires.

Plans et priorités

La section qui suit décrit la nature des contextes influant sur les plans et priorités de CFC. Cela comprend les principaux facteurs et tendances du contexte socio-économique canadien et du contexte de travail de CFC. De plus, la section comprend une description des priorités de CFC.

Au cours de l'élaboration et de la mise en oeuvre de son plan stratégique, CFC s'est rendu compte que ses résultats prévus n'étaient pas tous réalisables compte tenu de sa taille. La structure de planification a récemment été révisée à la lumière des plus récentes exigences du gouvernement relativement à la Structure de gestion des ressources et des résultats, qui remplace la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation. Les activités de programme, les sous-activités, les résultats prévus, les extrants, les indicateurs, les cibles et les priorités ont été définis. Cette structure de planification et de responsabilisation devrait constituer un outil de gestion plus utile et plus souple. Elle a permis à CFC d'établir une distinction entre, d'une part, sa capacité et sa contribution en matière de promotion de l'égalité au bénéfice des Canadiennes et des Canadiens et, d'autre part, la responsabilité générale du gouvernement du Canada exercée au moyen des politiques et des programmes de chaque ministère fédéral.

Tendances socio-économiques¹

Le vieillissement et la diversification de la société canadienne, l'accroissement des populations autochtone et immigrante, la proportion accrue de familles à deux revenus, de familles sans enfants et de familles monoparentales ainsi que la persistance de la pauvreté chez les femmes sont au nombre des facteurs qui continuent d'influer sur le genre de soutien qui est demandé au gouvernement, au secteur bénévole, aux familles et aux particuliers.

Le taux de fécondité de la population canadienne dans son ensemble est très faible. En 2000, il était de 1,6, comparativement à 2,1 en 1971 et à 3,9 en 1961. La fécondité des femmes autochtones et inuites âgées de 15 à 44 ans était, comparativement, nettement plus élevée, à savoir de 2,6 et de 3,4 respectivement en 2001. De l'autre côté des spectres de l'âge, on constate que la majorité des personnes âgées sont de sexe féminin — après 85 ans, sept personnes sur dix sont des femmes. On prévoit que l'immigration sera la principale source d'accroissement de la main-d'oeuvre d'ici 2011 et l'unique source de croissance démographique d'ici 2031. La fécondité des immigrantes tend en outre à décliner rapidement après leur établissement au Canada, s'approchant de la moyenne canadienne plutôt que de celle de leur pays d'origine. Vu la diversification de la population canadienne, il faudra, pour répondre efficacement aux besoins changeants des femmes, des hommes et des enfants, adopter des mesures gouvernementales tenant compte à la fois des sexes et d'autres facteurs de diversité, y compris la race et l'origine ethnique.

Les femmes profitent souvent moins que les hommes de leur contribution pourtant substantielle à la société et à l'économie du Canada à cause de leur rôle dans l'économie domestique et de leur sous-évaluation sur le marché du travail. En 2003, 57 p. 100 des femmes de 15 ans et plus

¹ Les statistiques de la présente section proviennent des rapports de Statistique Canada. Ce dernier prépare actuellement, avec le concours de Condition féminine Canada, le document intitulé *Femmes au Canada 2005 : rapport statistique fondé sur le sexe*, dont la parution est prévue pour l'automne 2005.

participaient au marché du travail, contre 68 p. 100 chez les hommes. La participation des deux sexes est en hausse depuis quelques années, mais celle des hommes était en déclin avant 1994.

Il existe des différences notables à l'intérieur de la population féminine même. Par exemple, chez les femmes de 25 à 44 ans, le taux de participation au marché du travail était de 76 p. 100 (86 p. 100 pour les hommes). En 2003, 63 p. 100 des femmes ayant un enfant de moins de trois ans occupaient un emploi rémunéré, soit plus de deux fois les 28 p. 100 enregistrés en 1976. La proportion de mères seules sur le marché du travail avait fait un bond de 18 points depuis 1995, car, en 2003, 68 p. 100 de celles ayant des enfants âgés de moins de 16 ans travaillaient, comparativement à 72 p. 100 des mères dans les ménages biparentaux. La majorité des femmes occupent un emploi à temps plein; cependant, les 28 p. 100 d'entre elles travaillant à temps partiel représentaient 69 p. 100 de la main-d'oeuvre à temps partiel en 2003. Environ 11 p. 100 des travailleuses rémunérées étaient des travailleuses autonomes, contre 19 p. 100 chez les hommes.

Les données du recensement de 2001 indiquent des différences dues à d'autres facteurs à l'intérieur de la population féminine. Cette année-là, environ 80 p. 100 des immigrantes de 25 à 44 ans occupaient un emploi, mais la participation des femmes membres d'une minorité visible à la vie active était moins élevée, s'établissant à 73 p. 100; cette participation était de 69 p. 100 chez les femmes autochtones. Les femmes handicapées avaient le taux de participation le plus bas dans l'ensemble, soit 46 p. 100 chez celles âgées de 25 à 54 ans.

Les femmes continuent d'assumer la majeure partie du travail non rémunéré au Canada, en particulier les soins à d'autres, notamment les enfants, les personnes âgées et les adultes malades ou handicapés. Il semble néanmoins y avoir une amélioration : leur part du travail non rémunéré diminue tandis qu'augmente leur part du travail rémunéré. D'après les enquêtes sur l'emploi du temps, en 1998, leur travail rémunéré représentait 62 p. 100 de celui des hommes, comparativement à 59 p. 100 en 1992, tandis que leur part du travail non rémunéré, comparativement à celle des hommes, passait, elle, de 189 p. 100 à 156 p. 100 durant la période. Cependant, les mères ayant des enfants en bas âge tendaient encore à avoir la plus lourde charge de travail non rémunéré. Dans les couples où les deux parents avaient un emploi à temps plein, le temps que les mères consacraient aux soins des enfants était d'environ 72 p. 100 de plus que celui qu'y consacraient les pères.

L'écart entre le revenu des femmes et des hommes se rétrécit, car les premières consacrent maintenant plus de temps au travail rémunéré. En 2002, le revenu des femmes était équivalent à 58 p. 100 du revenu des hommes, comparativement à 54 p. 100 en 1997. D'autres sources de revenu ont aussi contribué à améliorer la situation économique des femmes. Le revenu total (c'est-à-dire les revenus d'emploi, les revenus provenant de sources privées comme les pensions alimentaires pour enfants et les transferts gouvernementaux comme les prestations pour enfants et les rentes) pour les femmes de 16 ans et plus était équivalent à 62 p. 100 du revenu total des hommes en 2002, comparativement à 59 p. 100 en 1997. En outre, le régime d'impôt progressif du Canada a certains effets égalisateurs pour les sexes : le revenu total des femmes après impôt était équivalent à 66 p. 100 de celui des hommes en 2002, comparativement à 64 p. 100 en 1997.

Malgré certaines améliorations, des écarts substantiels persistent entre les femmes et les hommes dans l'ensemble, et plus particulièrement quand on considère les taux de faible revenu, relativement élevés parmi certains segments de la population féminine. Par exemple, en 2002, les femmes avaient un taux de pauvreté de 10,1 p. 100 après impôt² (8,8 p. 100 pour les hommes); ce taux était de 38,7 p. 100 pour les mères seules et de 19,5 p. 100 pour les femmes seules de plus de 65 ans. Comparativement, le taux de pauvreté des familles biparentales était de 6 p. 100 et celui des familles âgées, de 2,2 p. 100. Le taux de pauvreté des immigrantes était nettement plus élevé que celui de la moyenne des autres femmes; celui des femmes membres d'une minorité visible encore plus et celui des femmes autochtones, de près du double.

La violence envers les femmes et les filles demeure aussi un problème majeur, et elle est à la fois une cause et une conséquence d'inégalités entre les sexes. La situation inégale dans laquelle se trouvent les femmes les rend plus vulnérables à la violence fondée sur le sexe, qu'elle soit physique ou psychologique ou, encore, qu'elle prenne la forme d'exploitation sexuelle dans les relations interpersonnelles, le milieu de travail ou la vie publique. La participation sociale et économique des femmes ayant été victimes de violence est souvent moindre. Les femmes représentent la vaste majorité des victimes d'agression sexuelle, de harcèlement criminel ou d'enlèvement. Les agressions sont généralement perpétrées par leur conjoint ou une personne qu'elles connaissent. La violence envers les femmes est, dans certains cas, racialisée en plus d'être fondée sur le sexe. Par exemple, 32 p. 100 des femmes autochtones affirment craindre pour leur vie à cause de la violence dont elles sont la cible. Le nombre élevé de femmes autochtones enlevées et tuées dans diverses collectivités du Canada suscite depuis peu une attention accrue.

Le contexte de travail de CFC

Le contexte de travail de CFC ressemble à certains égards à celui des années précédentes. Le contexte de l'élaboration de politiques ne cesse de se complexifier au Canada. Le gouvernement fédéral devra donc continuer d'innover dans ses interventions futures. En outre, il devra travailler à renforcer les partenariats qui existent entre lui-même, les provinces, les territoires, le secteur bénévole, les collectivités autochtones et d'autres organismes et personnes afin de respecter les engagements qu'il a pris à l'égard de l'égalité pour les Canadiennes et les Canadiens.

En 1995, le gouvernement du Canada a élaboré le Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes. Depuis 2000, c'est le Programme d'action pour l'égalité entre les sexes (PAES) qui guide ses interventions. La stratégie gouvernementale a mené à l'attribution de ressources supplémentaires à CFC, dans le but d'atteindre les objectifs suivants :

- accélérer la mise en oeuvre de l'ACS au sein de l'administration fédérale;
- financer les groupes de femmes et d'autres organisations oeuvrant pour la promotion de l'égalité pour que CFC bénéficie de l'apport et du savoir-faire d'un large éventail d'intervenantes et d'intervenants;

² Les seuils de faible revenu de Statistique Canada ne sont pas des seuils de pauvreté officiels. Une personne est considérée sous le seuil de faible revenu lorsque la part de son revenu accaparée par le logement, l'alimentation et l'habillement dépasse de 20 points de pourcentage la moyenne.

- assurer la participation continue et structurée des Canadiennes et Canadiens à l'élaboration des politiques gouvernementales afin de faire en sorte que le programme d'action du gouvernement tienne compte des expériences et points de vue des femmes;
- continuer de remplir les engagements internationaux du Canada et faire en sorte que notre pays demeure un chef de file mondial en matière d'égalité entre les sexes.

Les obligations découlant de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* exerceront aussi une grande influence sur les activités stratégiques de CFC. En 2003, le Canada a rendu compte au comité de l'ONU chargé de superviser l'application de cette convention. Le comité a élaboré par la suite un certain nombre de recommandations quant aux priorités futures du Canada à cet égard.

La création du Comité permanent de la condition féminine, en 2004, a mis en relief les enjeux d'intérêt pour les femmes. La société civile a donc de plus amples occasions de faire part de ses préoccupations en la matière et d'exercer des pressions en faveur de l'égalité entre les sexes. En outre, la création de ce comité a fourni un solide mécanisme et un moyen de responsabilisation au chapitre de l'action gouvernementale à l'égard de l'égalité entre les sexes.

L'exercice 2005-2006 sera en bonne partie marqué par Beijing +10 (http://www.swc-cfc.gc.ca/resources/beijing10/index_f.html), l'évaluation et l'examen décennaux de la *Déclaration* et du *Programme d'action* de Beijing adoptés par l'Organisation des Nations Unies (ONU); le Canada aura alors l'occasion d'évaluer ses propres progrès quant au respect des engagements qu'il a pris en matière d'égalité entre les sexes, lors de la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing, en Chine, en 1995. En outre, cette année marquera le trentième anniversaire de la première conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Mexico en 1975.

Une nouvelle stratégie fédérale

CFC travaille actuellement à établir l'orientation stratégique du gouvernement du Canada pour les cinq prochaines années. En se fondant sur les recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et sur l'examen du respect des engagements pris par le Canada, lequel aura lieu à Beijing +10, CFC coordonnera l'élaboration et la mise en oeuvre d'une nouvelle stratégie fédérale devant permettre de combler les lacunes principales au Canada et de faire progresser davantage l'égalité entre les sexes, de concert avec ses partenaires.

Le gouvernement du Canada a l'occasion de faire preuve de responsabilité et de poursuivre sur la lancée du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes en adoptant une approche plus structurée, c'est-à-dire en adoptant des initiatives ciblées, de nature à éliminer les inégalités persistantes; en consolidant la coordination et la collecte de données de manière à améliorer le respect des engagements et les mécanismes de responsabilisation; en intégrant systématiquement l'utilisation de l'ACS dans la planification et la conception des politiques; enfin, en veillant à ce qu'on tienne compte des points de vue des femmes dans les plans futurs.

En 2005-2006, compte tenu de la nouvelle stratégie fédérale et des lacunes importantes que l'on connaît, CFC prendra comme domaines cibles la pauvreté et l'amélioration de la sécurité économique des femmes. De concert avec les ministères fédéraux, il continuera de chercher des

solutions aux défis économiques particuliers des femmes, notamment les mères seules, les travailleuses s'efforçant de concilier leurs responsabilités professionnelles avec la prestation de soins à d'autres membres de leur famille ainsi que les femmes qui se heurtent à de multiples obstacles en raison de l'intersection de leur sexe et d'autres facteurs (tels que la race et l'origine ethnique, le statut d'immigrante ou une déficience). Ces solutions pourront comprendre un accès élargi aux prestations, le renforcement du soutien aux familles et aux enfants ainsi que l'amélioration de la situation des femmes désavantagées sur le marché de l'emploi.

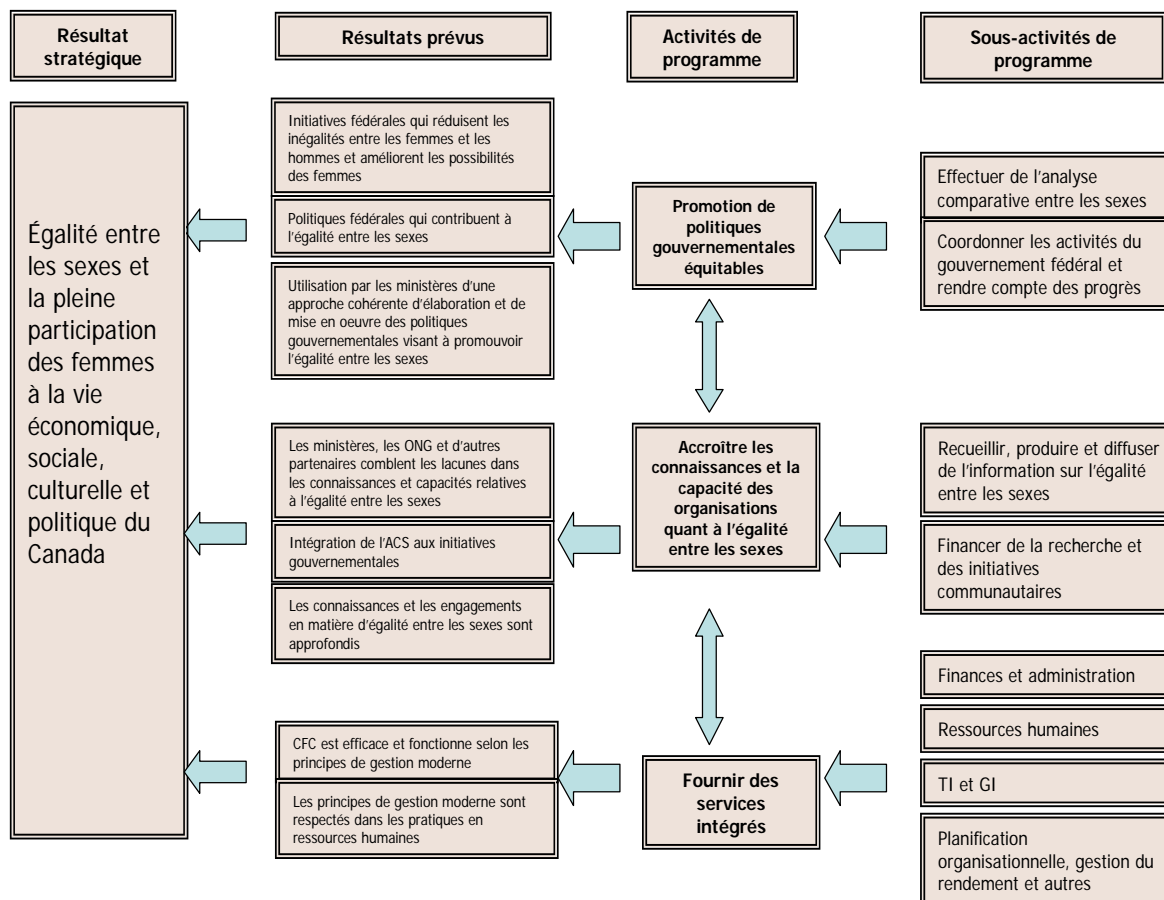
CFC a choisi un autre domaine cible : les enjeux intéressant les femmes autochtones. Il continuera de collaborer avec les groupes de femmes autochtones à l'élaboration de stratégies de nature à modifier les facteurs qui influent sur la situation économique, sociale, juridique et politique de ces femmes. Il travaillera avec les partenaires clés aux échelons local, régional et national, de manière à soutenir les initiatives contribuant à sensibiliser le public, à apporter des changements institutionnels, à renforcer les capacités des groupes de femmes autochtones ainsi qu'à influencer les politiques gouvernementales, notamment dans les domaines de la violence et de la pauvreté.

La mise en oeuvre de méthodes de gestion moderne

CFC reste déterminé à mettre en oeuvre des méthodes de gestion moderne. La modernisation, qui s'étend à l'ensemble du gouvernement, a pour but d'assurer une saine gestion des ressources et un processus décisionnel efficace ainsi que d'intégrer l'information financière et non financière. CFC sera guidé en cela par quatre principes fondamentaux, soit la transparence, la responsabilisation, la saine gestion des finances et le respect des règles d'éthique.

SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Chaîne de résultats de l'AAP de Condition féminine Canada



Analyse par activité de programme

Résultat stratégique : Égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Canada.

Pour que le gouvernement du Canada parvienne à bâtir, comme il s'y est engagé, une société englobant et respectant l'ensemble des Canadiennes et Canadiens, CFC s'efforce de promouvoir l'égalité entre les sexes ainsi que l'inclusion et la participation, dans toutes les sphères de la vie au Canada, des femmes et des filles dans toute leur diversité.

Ce résultat stratégique découle du mandat de CFC (coordonner les politiques relatives à l'égalité entre les sexes et gérer les programmes qui s'y rapportent), de la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que de l'adhésion du Canada à la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* et au *Programme d'action de Beijing*.

En 2005-2006, dans la poursuite de ce résultat stratégique, CFC axera ses efforts plus particulièrement sur trois activités de programme clés :

- promouvoir des politiques gouvernementales équitables;
- accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes;
- fournir des services intégrés.

Indicateur : Progrès accomplis dans les domaines jugés prioritaires selon la nouvelle stratégie fédérale.

Activité de programme : 1.0 Promouvoir des politiques gouvernementales équitables

Ressources financières (en millions de dollars)*

2005-2006	2006-2007	2007-2008
7,9	8	8

Ressources humaines (en équivalents temps plein)*

2005-2006	2006-2007	2007-2008
43	43	43

* Les ressources indiquées sont des prévisions et peuvent recouper plusieurs activités de programme; en outre, elles pourront éventuellement être rajustées lors de la mise à jour annuelle des niveaux de référence de 2006-2007. Les ressources des Services intégrés sont affectées de manière proportionnée dans le cadre de cette activité de programme.

Cette activité de programme est axée sur le travail horizontal avec les ministères et organismes du gouvernement du Canada et d'autres ordres de gouvernement. L'objet en est de mener à l'élaboration de politiques, règlements, lois, recherches, programmes et services tenant compte du vécu et de la réalité des femmes dans toute leur diversité. CFC s'appuiera sur la recherche concernant l'égalité entre les sexes et collaborera avec la société civile et les organisations non gouvernementales dans des activités stratégiques relatives à l'égalité entre les sexes et dans l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes.

L'une des priorités de CFC en 2005-2006 sera de coordonner une nouvelle stratégie fédérale en matière d'égalité entre les sexes en se fondant sur un bref examen des leçons tirées de la mise en oeuvre du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes et sur une procédure diagnostique. Il cernera les lacunes, trouvera des solutions concrètes et élaborera des mécanismes de responsabilisation. Un élément important de la nouvelle stratégie sera le haut niveau d'engagement attendu des ministères et organismes fédéraux, y compris des organismes centraux.

Résultat prévu : Initiatives fédérales qui réduisent les inégalités entre les femmes et les hommes et améliorent les possibilités des femmes.

Indicateur de rendement : Le nombre d'initiatives fédérales qui contribuent de façon notable à l'égalité entre les sexes.

Sous-activité : 1.1 Effectuer de l'ACS

Ressources financières (en millions de dollars)*

2005-2006	2006-2007	2007-2008
6,2	6,3	6,3

Ressources humaines (en équivalents temps plein)*

2005-2006	2006-2007	2007-2008
24	24	24

* Les ressources indiquées sont des prévisions et peuvent recouper plusieurs activités de programme; en outre, elles pourront éventuellement être rajustées lors de la mise à jour annuelle des niveaux de référence de 2006-2007. Les ressources des Services intégrés sont affectées de manière proportionnée dans le cadre de cette sous-activité.

Cette sous-activité vise à exercer une influence sur l'élaboration des politiques gouvernementales au moyen d'ACS, ainsi que donner des conseils et faire des recommandations dans les domaines du ressort du gouvernement du Canada, notamment la pauvreté et la sécurité économique des femmes ainsi que la situation des femmes autochtones. CFC continuera à examiner les politiques, les lois, les règlements, les initiatives et les programmes actuels ou proposés du gouvernement et à les soumettre à des ACS. Pour toutes ces activités stratégiques comme pour l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes, il collaborera avec un large éventail d'intervenantes et d'intervenants, au pays et à l'échelle internationale.

Résultat prévu : Politiques fédérales qui contribuent à l'égalité entre les sexes.

Indicateur de rendement : Pourcentage de recommandations stratégiques de CFC acceptées par les ministères fédéraux.

Sous-activité : 1.2 Coordonner les activités du gouvernement fédéral et rendre compte des progrès

Ressources financières (en millions de dollars)*

2005-2006	2006-2007	2007-2008
1,7	1,7	1,7

Ressources humaines (en équivalents temps plein)*

2005-2006	2006-2007	2007-2008
19	19	19

*Les ressources indiquées sont des prévisions et peuvent recouper plusieurs activités de programme; en outre, elles pourront éventuellement être rajustées lors de la mise à jour annuelle des niveaux de référence de 2006-2007. Les ressources des Services intégrés sont affectées de manière proportionnée dans le cadre de cette sous-activité.

CFC continuera de travailler avec les ministères et les organismes fédéraux, de manière à coordonner l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies fédérales d'égalité entre les sexes et à pouvoir rendre compte, au pays et sur la scène internationale, des progrès réalisés à l'égard des engagements pris. En 2005-2006, CFC continuera d'affecter des ressources pour consolider l'infrastructure fédérale en matière de politiques de promotion de l'égalité entre les sexes. Cette consolidation passera par un renforcement des mécanismes d'intégration de l'égalité entre les sexes qui permettent d'assurer une coordination efficace et efficiente à l'échelle fédérale, ainsi que par l'élaboration d'outils de planification et de responsabilisation.

Résultat prévu : Utilisation par les ministères fédéraux d'une approche cohérente d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques gouvernementales visant à promouvoir l'égalité entre les sexes.

Indicateur de rendement : Le nombre de ministères participant à l'élaboration de la stratégie fédérale.

Activité de programme : 2.0 Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes

Ressources financières (en millions de dollars)*

2005-2006	2006-2007	2007-2008
15,5	15,4	15,4

Ressources humaines (en équivalents temps plein)*

2005-2006	2006-2007	2007-2008
88	88	88

*Les ressources indiquées sont des prévisions et peuvent recouper plusieurs activités de programme; en outre, elles pourront éventuellement être rajustées lors de la mise à jour annuelle des niveaux de référence de 2006-2007. Les ressources des Services intégrés sont affectées de manière proportionnée dans le cadre de cette activité.

Cette activité de programme vise à accroître les connaissances et les capacités d'un certain nombre d'intervenantes et d'intervenants, de sorte qu'ils soient mieux informés et plus en mesure de s'occuper des enjeux liés à l'égalité entre les sexes présentant un intérêt pour la société canadienne et que leur action soit coordonnée. CFC est le seul organisme fédéral jouant un rôle de coordination central relativement au renforcement des capacités, à la recherche, et à l'analyse des politiques en matière d'égalité entre les sexes. Il est le catalyseur pour l'inclusion des préoccupations concernant l'égalité entre les sexes dans les politiques, programmes et mesures législatives des ministères selon leurs mandats respectifs.

CFC continue d'offrir un soutien crucial aux travaux visant à faciliter la pleine participation des femmes à la société canadienne qui sont entrepris par des groupes de femmes et d'autres groupes oeuvrant pour la promotion de l'égalité. Par l'intermédiaire de son personnel des régions et du bureau national (http://www.swc-cfc.gc.ca/contact/contact_f.html), il fournit aussi des services professionnels à ses organisations partenaires. Ces services peuvent être de toutes sortes : aide à l'élaboration de stratégies d'action, renseignements sur d'autres sources de financement et aiguillage vers ces sources, conseils sur des questions opérationnelles (p. ex. constitution en société et administration financière), recommandation de personnes-ressources de la collectivité

en mesure d'aider de diverses façons et, enfin, facilitation du réseautage, des communications et des partenariats entre les organisations.

Au moyen de son Fonds de recherche en matière de politiques, CFC continue de créer et de transmettre une solide base de connaissances en matière d'égalité entre les sexes, connaissances qui sont essentielles au renforcement de la capacité du gouvernement à répondre, par ses politiques et programmes, aux enjeux complexes qui touchent les femmes au Canada.

Résultat prévu : Les ministères, les ONG et d'autres partenaires comblent les lacunes dans les connaissances et capacités relatives à l'égalité entre les sexes.

Indicateur de rendement : Le nombre de groupes qui interviennent pour combler les lacunes et atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés; le nombre de décisionnaires connaissant les résultats des recherches ciblées; le nombre de nouvelles références aux recherches.

Sous-activité : 2.1 Recueillir, produire et diffuser de l'information sur l'égalité entre les sexes

Ressources financières (en millions de dollars)*

2005-2006	2006-2007	2007-2008
7,5	7,4	7,4

Ressources humaines (en équivalents temps plein)*

2005-2006	2006-2007	2007-2008
38	38	38

* Les ressources indiquées sont des prévisions et peuvent recouper plusieurs activités de programme; en outre, elles pourront éventuellement être rajustées lors de la mise à jour annuelle des niveaux de référence de 2006-2007. Les ressources des Services intégrés sont affectées de manière proportionnée dans le cadre de cette sous-activité.

Étant donné que CFC a pour mandat de jouer un rôle de chef de file dans la mise en oeuvre de l'ACS, il s'agit, grâce à cette sous-activité, d'aider les ministères et organismes fédéraux à se doter des procédures nécessaires pour renforcer leurs capacités et à créer les outils dont ils ont besoin pour intégrer l'ACS à leurs activités d'élaboration de politiques et de programmes.

Au cours des trois dernières années, CFC a joué un rôle prépondérant dans l'amélioration et l'accélération de la mise en oeuvre de l'ACS en élaborant une gamme d'outils et de modèles pour renforcer les capacités que les ministères fédéraux, les autres ordres de gouvernement et les autres intervenantes et intervenants peuvent adapter à leurs besoins. La gamme comprend, entre autres, un programme de formation pour enseigner aux analystes de politiques et de programmes à appliquer cette forme d'analyse. Le programme de formation peut être adapté aux objectifs des politiques et des programmes, aux objectifs de formation et aux mandats ministériels des participantes et participants et il comprend un programme spécialisé destiné aux formatrices et aux formateurs. Les initiatives de formation et de sensibilisation de CFC comprennent aussi une gamme de ressources, de liens, d'activités et de bibliographies accessibles en direct, des trousseaux et feuilles d'information sur l'ACS et sur l'intégration des considérations liées à l'égalité entre

les sexes, ainsi que des foires et des conférences (http://www.swc-cfc.gc.ca/resources/gba_f.html).

Jusqu'ici, CFC a axé ses efforts sur l'élaboration d'outils et le renforcement des capacités individuelles, mais il change progressivement son orientation pour se concentrer plutôt sur la capacité des institutions. L'expérience acquise à ce jour au Canada et à l'étranger indique que, si les capacités individuelles sont essentielles, la meilleure façon de montrer la valeur de l'ACS est de réaliser des projets pilotes ciblés, produisant des résultats concrets et mesurables. En 2005-2006, CFC mettra en place des partenariats pour réaliser de tels projets pilotes, axés sur les résultats. Des négociations sont en cours avec cinq partenaires possibles.

Vu la demande croissante de formation en ACS au pays et à l'échelle internationale, les ressources limitées de l'organisme et la réorientation de ses efforts de manière à dépasser le stade du renforcement des capacités individuelles, CFC travaille actuellement à mettre en place un partenariat avec l'École de la fonction publique du Canada; celle-ci commencera, à partir de 2005-2006, à donner la formation en ACS auparavant offerte par CFC. Ce partenariat permettra de rendre la formation accessible à un plus grand nombre de fonctionnaires fédéraux.

Résultat prévu : Intégration de l'ACS aux initiatives gouvernementales.

Indicateur de rendement : Accroissement de la capacité de certains ministères à effectuer des ACS.

Sous-activité : 2.2 Financer de la recherche et des initiatives communautaires

Ressources financières (en millions de dollars)*

2005-2006	2006-2007	2007-2008
8,0	8,0	8,0

Ressources humaines (en équivalents temps plein)*

2005-2006	2006-2007	2007-2008
50	50	50

* Les ressources indiquées sont des prévisions et peuvent recouper plusieurs activités de programme; en outre, elles pourront éventuellement être rajustées lors de la mise à jour annuelle des niveaux de référence de 2006-2007. Les ressources des Services intégrés sont affectées de manière proportionnée dans le cadre de cette sous-activité.

Le financement de la recherche et des initiatives communautaires suppose l'exécution et la mise à profit, de manière coordonnée, d'autres recherches ou initiatives communautaires sur certains enjeux présentant un intérêt pour la société canadienne, ainsi que le soutien des efforts d'autres intervenantes et intervenants qui se préoccupent d'enjeux liés à l'égalité entre les sexes.

Dans le cadre de son travail de création et de transmission de connaissances, CFC continuera de renseigner les décisionnaires du gouvernement au sujet de la recherche stratégique de pointe concernant de nouveaux enjeux liés à l'égalité entre les sexes (http://www.swc-cfc.gc.ca/funding/prf_f.html), recherche nécessaire au processus d'élaboration des politiques. Ce genre de recherche est particulièrement important dans le domaine de l'égalité entre les sexes, où

il n'existe pas toujours une information et des ACS facilement accessibles. En outre, la disponibilité des résultats de la recherche contribue à accroître la participation des groupes de femmes et des organismes oeuvrant pour la promotion de l'égalité au processus d'élaboration des politiques.

En 2005-2006, CFC continuera de financer et d'encourager la recherche sur des enjeux nouveaux qui ont trait à l'égalité entre les sexes et présentent un intérêt pour les Canadiennes et les Canadiens. En outre, l'organisme axera ses efforts sur certains domaines de recherche clés cernés au cours des trois dernières années, y compris la violence à l'égard des femmes, les transferts sociaux, le capital social et les répercussions du projet de loi C-31 (http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/pubs_f.html).

Grâce à son programme de financement (http://www.swc-cfc.gc.ca/funding/wp_f.html), CFC facilite la participation des groupes de femmes et d'autres organisations bénévoles au processus d'élaboration des politiques gouvernementales; encourage les institutions clés à élaborer des politiques et des programmes qui tiennent compte de leurs répercussions sur chacun des sexes et de la diversité des points de vue des femmes; et, enfin, habilite les femmes à participer aux processus décisionnels. Grâce à son soutien financier, CFC contribue aussi à améliorer la compréhension, par le public, afin d'encourager l'action et d'accroître l'efficacité des mesures que prennent les groupes de femmes pour améliorer la situation des femmes.

Le financement est déterminé par les trois domaines cibles du Programme de promotion de la femme de CFC, à savoir : l'amélioration de la situation économique des femmes; l'élimination de la violence systémique à l'endroit des femmes et des filles; et la réalisation de la justice sociale. En 2005-2006, CFC évaluera les travaux qui ont été réalisés à ce jour sur les sujets suivants grâce à son aide financière, soit : les femmes autochtones, notamment la violence dont elles sont victimes, et les femmes pauvres. Cette évaluation permettra l'élaboration de nouvelles stratégies.

Résultat prévu : Les connaissances et les engagements en matière d'égalité entre les sexes sont approfondis.

Indicateur de rendement : Le nombre d'organisations, de chercheuses et de chercheurs qui ont atteint les objectifs énoncés dans leur dossier de financement.

SECTION III – INFORMATION ADDITIONNELLE

Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2005-2006 de Condition féminine Canada.

Le document a été préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenu dans le *Guide pour la préparation de la partie III du Budget des dépenses : Rapports sur les plans et priorités*.

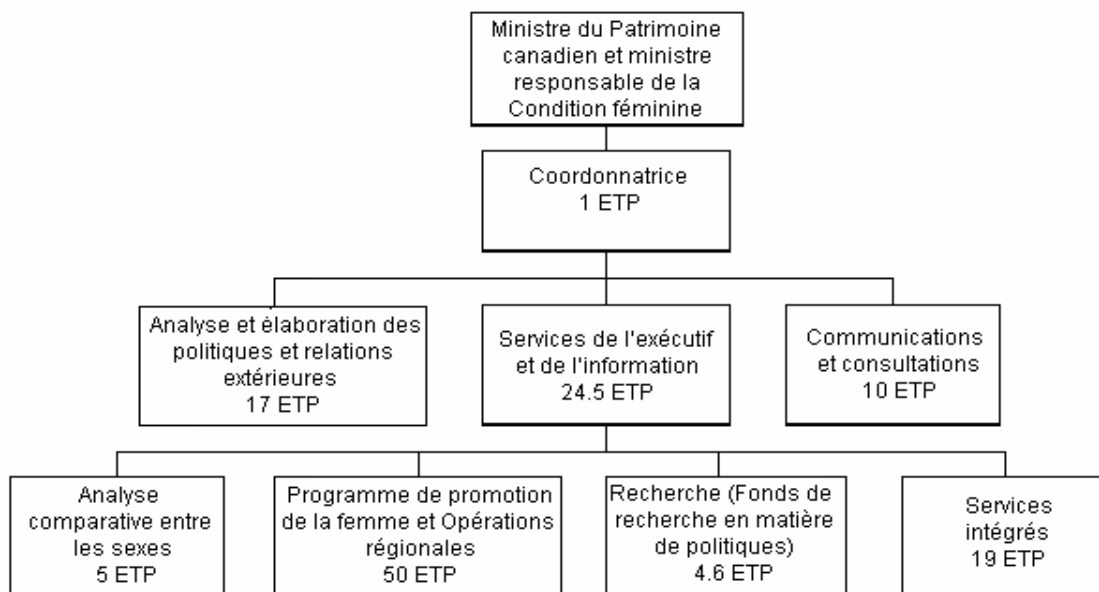
- Il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans les Lignes directrices du SCT;
- Il est fondé sur la structure de responsabilisation approuvée du ministère, telle qu'elle est indiquée dans sa Structure des ressources et des résultats de gestion;
- Il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et précis;
- Il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées;
- Il fait état des sommes qui ont été allouées en fonction des dépenses prévues approuvées par le Secrétariat du Conseil du Trésor selon le RPP.

Nom : Florence Ievers

Titre : Coordonnatrice

Renseignements sur l'organisation

Condition féminine Canada Organigramme 131 ETP*



* ETP : « équivalent temps plein ». Les ressources humaines de toutes les directions contribuent à la mission et au résultat stratégique de Condition féminine Canada ou les appuient. Le total des ETP est arrondi au chiffre le plus près.

Le tableau ci-dessous présente la structure organisationnelle de CFC jusqu'au niveau des activités de programmes en indiquant le nombre d'ETP qui appuient chaque activité et la direction responsable. Les ressources des Services intégrés sont affectées de manière proportionnée dans le cadre des activités de programme indiquées.

Activité de programme	Direction responsable	ETP		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
Promouvoir des politiques gouvernementales équitables	Politiques et Relations extérieures	43	43	43
Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes	Programme de promotion de la femme et Opérations régionales, Recherche et Analyse comparative entre les sexes	88	88	88
TOTAL DES ETP		131	131	131

http://www.swc-cfc.gc.ca/contact/contact_f.html

Dépenses prévues

Les tableaux financiers suivants sont présentés conformément à l'Architecture d'activités de programme (AAP) de CFC et vont jusqu'au niveau des activités de programme, à l'exclusion des Services intégrés. Les coûts des Services intégrés sont affectés parmi les activités de programme indiquées.

Les ressources indiquées sont des prévisions et peuvent recouper plusieurs activités de programme; en outre, elles pourront éventuellement être rajustées lors de la mise à jour annuelle des niveaux de référence de 2006-2007.

Dépenses prévues et équivalents temps plein

Le tableau qui suit résume les dépenses prévues par CFC jusqu'au 31 mars 2008. Les tendances dans les dépenses, en ce qui a trait aux plans et aux priorités de la période de planification de trois ans, respectent l'AAP de CFC pour la promotion de l'égalité entre les sexes.

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2004-2005 ⁽¹⁾	Dépenses prévues 2005-2006*	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Promouvoir des politiques gouvernementales équitables	7,9	7,9	8,0	8,0
Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes	16,0	15,5	15,4	15,4
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	23,9	23,4	23,4	23,4
Dépenses non budgétaires du Budget principal des dépenses (brutes)				
Moins : Revenus disponibles				
Total du Budget principal des dépenses⁽²⁾	23,9	23,4	23,4	23,4
<i>Rajustements :</i>				
Budget supplémentaire des dépenses :				
Transfert des subventions	0,1	0,2	0,2	0,2
Budget de la ministre d'État	(0,2)	(0,4)	(0,4)	(0,4)
Annonce dans le budget :				
<i>Total des rajustements</i>	<i>(0,1)</i>	<i>(0,2)</i>	<i>(0,2)</i>	<i>(0,2)</i>
Dépenses nettes prévues⁽³⁾	23,8	23,2	23,2	23,2
Moins : Revenus non disponibles				
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	1,1	1,1	1,1	1,1
Coût net du programme	24,9	24,3	24,3	24,3
Équivalents temps plein (ETP)	131	131	131	131

(1) Correspond à la prévision la plus juste des dépenses nettes totales prévues à la fin de l'exercice.

(2) Les prévisions de dépenses pour 2004-2005 et pour les exercices suivants tiennent compte des sommes supplémentaires accordées à CFC en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes (déduction faite des faibles coûts liés aux locaux, transférés à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada) ainsi que des augmentations prévues à certaines conventions collectives. Ces sommes sont réparties également entre les crédits (c.-à-d. le budget de fonctionnement et celui des subventions et contributions).

En résumé, le Programme d'action pour l'égalité entre les sexes représente une somme de 2 millions de dollars reçue chaque année depuis 2000-2001, une somme supplémentaire de 1,5 million reçue chaque année depuis 2001-2002 ainsi qu'une dernière augmentation annuelle de 1,5 million en 2002-2003. Cumulativement, son budget annuel était de 2 millions de dollars en 2000-2001, de 3,5 millions en 2001-2002 et de 5 millions depuis 2002-2003 :

(en millions de dollars)	Augmentation annuelle	Budget annuel du PAES
2000-2001	2,0	2,0
2001-2002	1,5	3,5
2002-2003	1,5	5,0
Exercices subséquents	0	5,0

La diminution de 0,5 millions de dollars du Budget principal des dépenses pour 2005-2006 et les exercices subséquents comparativement aux dépenses prévues pour 2004-2005 est principalement attribuable aux 0,2 million de dollars représentant la contribution de CFC à l'exercice gouvernemental de réaffectation, et au rajustement de 0,1 million visant les régimes d'avantages sociaux des employés, ainsi qu'au financement réduit pour la mise en oeuvre de la politique révisée d'évaluation du Conseil du Trésor.

(3) Les montants totaux des dépenses prévues comprennent des rajustements indiqués dans les colonnes « prévisions des dépenses et dépenses prévues », qui sont de nouveaux postes budgétaires n'ayant pas encore été approuvés. CFC s'attend à leur approbation à la suite de celle du Budget supplémentaire des dépenses (B) et du processus de mise à jour annuelle des niveaux de référence.

* En réponse à la décision du Comité d'examen des dépenses, CFC prévoit des économies sur les achats de 20 000 dollars en 2005-2006.

Programme par activité

Le tableau qui suit présente les ressources indiquées dans le Budget principal de 2005-2006 par activité de programme.

2005-2006					
(en millions de dollars)	Budgétaires			Rajustements (dépenses prévues non indiquées dans le Budget principal) ⁽¹⁾	Total des dépenses prévues
Activité de programme	Fonctionnement	Subventions et contributions	Total pour le budget principal		
Promouvoir des politiques gouvernementales équitables	4,3	3,6	7,9	(0,2)	7,7
Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes	8,3	7,2	15,5		15,5
Total	12,6	10,8	23,4	(0,2)	23,2

(1) La diminution nette totale de 0,2 million de dollars représente une augmentation de 0,2 million de dollars attribuable au Protocole d'entente entre Patrimoine canadien et CFC en ce qui concerne la mise en oeuvre du partenariat

interministériel avec les collectivités de langues officielles, ainsi qu'à une diminution de 4,0 million de dollars relative au budget de la ministre d'État qui n'existe plus. La diminution de 0,2 million de dollars est attribuable aux nouveaux postes budgétaires qui seront approuvés lors de la prochaine mise à jour annuelle des niveaux de référence en 2006-2007.

Postes votés et législatifs indiqués dans le Budget principal

Le tableau compare en bref les dépenses prévues dans le Budget principal de 2005-2006 à celles du précédent budget pour CFC.

(en millions de dollars)

2005-2006			
Poste voté ou législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	Budget principal actuel	Budget précédent
110	Dépenses de fonctionnement	11,3	11,6
115	Subventions	10,8	10,8
(S)	Contributions aux avantages sociaux des employés	1,4	1,5
	Total ⁽¹⁾	23,4	23,9

⁽¹⁾ La diminution de 0,5 millions de dollars du Budget principal des dépenses pour 2005-2006 comparativement aux dépenses prévues pour 2004-2005 est principalement attribuable aux 0,2 million de dollars représentant la contribution de CFC à l'exercice gouvernemental de réaffectation, et au rajustement de 0,1 million visant les régimes d'avantages sociaux des employés, ainsi qu'au financement réduit pour la mise en oeuvre de la politique révisée d'évaluation du Conseil du Trésor.

Coût net pour CFC au cours de l'année budgétaire

(en millions de dollars)	2005-2006
Dépenses nettes prévues	23,2
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	0,5
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (hors les fonds renouvelables)	0,6
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada	
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	
	1,1
<i>Moins : Revenus non disponibles</i>	
Coût net en 2005-2006	24,3

Renseignements sur le programme de paiements de transfert de CFC

Le tableau qui suit résume les paiements de transfert de CFC au niveau des activités de programme.

(en millions de dollars)

Nom du programme de paiements de transfert : Programme de promotion de la femme (voté)				
Création : 1973	Fin : continu	Total du financement pour 2005-2006 : 11 millions de dollars		
But du programme : Le mandat du Programme de promotion de la femme (PPF) est mis en oeuvre au moyen de deux composantes clés, soit le financement et les services professionnels. Toutes deux contribuent à la réalisation des quatre objectifs du PPF.				
Le PPF vise quatre objectifs généraux :				
1. Favoriser, au sein d'institutions clés, des politiques et des programmes qui tiennent compte des répercussions différentes sur les femmes et les hommes ainsi que de la diversité des points de vue des femmes, et permettent aux femmes d'avoir accès aux processus décisionnels;				
2. Faciliter la participation des groupes de femmes au processus d'élaboration des politiques gouvernementales;				
3. Améliorer la compréhension, par le public, des enjeux liés à l'égalité des femmes, dans le but d'encourager l'action;				
4. Accroître l'efficacité des mesures prises par des groupes de femmes pour améliorer la situation des femmes.				
Les résultats finaux visés par le PPF sont les suivants :				
a) les institutions clés ont intégré les divers points de vue des femmes à leurs politiques et programmes;				
b) les gouvernements et les organismes élus ont intégré les divers points de vue des femmes aux politiques gouvernementales.				
	Prévisions de dépenses 2004-2005 ⁽¹⁾	Dépenses prévues 2005-2006 ⁽¹⁾	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Promouvoir des politiques gouvernementales équitables				
Total des subventions	3,6	3,6	3,6	3,6
Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes en matière d'égalité des sexes				
Total des subventions	7,3	7,4	7,4	7,4
Total du programme de paiements de transfert ⁽²⁾	10,9	11,0	11,0	11,0

⁽¹⁾ L'augmentation de 0,1 million de dollars des prévisions de dépenses et de 0,2 million des dépenses prévues pour 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008, comparativement au Rapport sur les plans et priorités de 2004-2005, est attribuable à un protocole d'entente avec Patrimoine canadien aux fins de la mise en oeuvre du partenariat interministériel avec les collectivités de langue officielle.

⁽²⁾ Les paiements de transfert tiennent compte du 50 p. 100 de financement reçu pour la mise en oeuvre du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes, y compris les activités connexes, soit un million de dollars reçu chaque année depuis 2000-2001, une somme supplémentaire de 0,75 million reçue chaque année depuis 2001-2002 et une dernière augmentation annuelle de 0,75 million en 2002-2003. Cumulativement, le budget annuel du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes au titre des paiements de transfert était de 1 million de dollars en 2000-2001, de 1,75 million en 2001-2002 et de 2,5 millions pour 2002-2003 et les exercices subséquents :

(en millions de dollars)	Augmentation annuelle	Paiements de transfert annuels du PAES
2000-2001	1	1
2001-2002	0,75	1,75
2002-2003	0,75	2,5
Exercices subséquents	0	2,5

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Services intégrés

Les ressources de cette activité de programme sont affectées de manière proportionnée dans le cadre des autres activités de programme tel qu'indiqué tout au long du document. Les Services intégrés veillent à ce que CFC remplisse ses obligations en matière de responsabilisation et fournit une gamme de services, tels que : planification stratégique, gestion de rendement, services financiers, ressources humaines, informatique, gestion de l'information, télécommunications, sécurité, biens, gestion des installations et du matériel et administration des marchés et achats.

L'activité de programme soutient la mise en œuvre de méthodes de gestion moderne à l'intérieur de CFC, considérée comme prioritaire par la direction.

Voici quelles seront les priorités en 2005-2006 :

- CFC procédera à un examen de son cadre de gouvernance. Sa mission et sa vision seront comprises dans cet examen, dans le but de déterminer quelle est la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs d'égalité des sexes.
- L'évaluation approfondie du financement du Programme de promotion de la femme amorcée en 2004-2005 sera achevée en 2005-2006 et devrait permettre de déterminer la pertinence, l'incidence et l'efficacité de ce financement. CFC anticipe que cette évaluation offrira au Programme de promotion de la femme des occasions de mieux remplir son mandat et atteindre le résultat stratégique de l'organisme.
- CFC poursuivra ses efforts en matière de mesure du rendement conformément à son Architecture des activités de programme.
- De concert avec les syndicats, CFC continuera la mise en œuvre du plan d'action élaboré en réponse au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2002.
- CFC commencera la mise en œuvre du nouveau cadre gouvernemental énoncé dans la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*.

Les coûts de cette activité sont ventilés comme suit entre les autres activités de programme :

Activité de programme	Pourcentage
Promouvoir des politiques gouvernementales équitables	33 %
Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes	67 %

Le tableau qui suit présente la totalité des dépenses prévues pour les Services intégrés.

(en millions de dollars)

Activité de programme	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Services intégrés	2,6	2,6	2,6

Annexe A : Coordonnées des personnes-ressources

1) Liste des rapports ministériels prévus par la loi

- *Condition féminine Canada, Budget des dépenses : Rapport sur les plans et les priorités*
- *Condition féminine Canada : Rapport sur le rendement*

Pour consulter d'autres rapports ou documents, veuillez visiter le site Web de CFC à l'adresse suivante : <http://www.swc-cfc.gc.ca/>

2) Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006

- Pour obtenir des renseignements financiers, veuillez communiquer avec :
Guylaine Métayer,
Directrice, Services intégrés
Téléphone : (613) 947-1453; Télécopieur : (613) 947-6113
Courriel : Guylaine.Metayer@swc-cfc.gc.ca
- Pour toute autre question sur ce document, veuillez communiquer avec :
Donna McKeeby
Directrice, Services de l'exécutif et de l'information
Téléphone : (613) 992-5399; Télécopieur : (613) 943-0449
Courriel : Donna.Mckeeby@swc-cfc.gc.ca.

Annexe B : Formulaire de rétroaction de la lectrice ou du lecteur

Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2005-2006

Merci d'avoir pris le temps de prendre connaissance de notre rapport! Vos commentaires nous seront très utiles pour la rédaction du rapport sur le rendement, qui s'inspirera du présent document, et de nos prochains RPP.

1. Est-ce la première fois que vous prenez connaissance du RPP de Condition féminine Canada ?
Non () **Oui** ()

2. Voyez-vous une amélioration par rapport à nos documents de planification antérieurs ?
Non () **Oui** ()

3. En recommanderiez-vous la lecture à quelqu'un d'autre ? **Non** () **Oui** ()
Pourquoi ?

4. À quel titre avez-vous lu le présent RPP ? (*Cocher une seule réponse*)
 Député, sénatrice ou sénateur
 Membre du personnel politique
 Membre du personnel de la Chambre des communes ou du Sénat
 Organisation non-gouvernementale canadienne
 Fonctionnaire fédéral, provincial ou territorial
 Membre du public canadien
 Médias
 Organisation internationale
 Organisation ou gouvernement étranger
 Autre (préciser) :

5. Dans quel but avez-vous lu le présent RPP? (*Cocher toutes les cases qui s'appliquent*)
 Dans le cadre des activités d'un comité parlementaire
 Pour en savoir davantage sur le mandat et les plans de Condition féminine Canada
 Pour mieux comprendre les enjeux de Condition féminine Canada
 Pour en savoir davantage sur l'affectation des ressources
 Pour élaborer des plans de partenariat avec Condition féminine Canada
 Autres raisons (préciser) :

6. Veuillez indiquer votre niveau de satisfaction par rapport aux éléments suivants :

	Insatisfaisant	Satisfaisant	Pas d'opinion
Utilité du contenu	()	()	()
Lisibilité	()	()	()
Facilité à trouver des renseignements précis	()	()	()
Comment pourrions-nous améliorer ce document ?			

Merci encore une fois. Prière de transmettre par télécopieur à :
Sylvie Turcotte, CFC, Services de l'exécutif et de l'information
(613) 943-0449